

**Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Frédéric DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christine FAVENNEC représentée par Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Madame Emmanuelle LE JEUNE représentée par Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Frédéric DUPONT

OBJET : 2.5 DETR-DSIL programmation 2026 Ecole Lefebvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de la circulaire préfectorale du 12 novembre 2025, un appel à projets commun pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est ouvert pour l'année 2026.

Cette dotation vise à accompagner les communes et établissements publics de coopération intercommunale dans la réalisation de projets d'investissement structurants, notamment ceux contribuant à la transition écologique, à la rénovation énergétique des bâtiments publics, à la modernisation des équipements scolaires et à l'amélioration du cadre de vie.

Le Préfet des Côtes-d'Armor a précisé que, dans un souci d'efficacité des financements publics, seront privilégiés les projets matures, reposant sur une évaluation réaliste des dépenses et dont le démarrage des travaux interviendra avant le dernier trimestre 2026.

Dans ce cadre, la commune souhaite présenter un projet de rénovation énergétique de l'école Lefebvre, équipement essentiel du service public local. Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la commune pour réduire ses consommations d'énergie et améliorer le confort des usagers.

Le projet comprend notamment :

- la réfection de l'isolation thermique du bâtiment,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- la rénovation des plafonds, doublages et sols,
- la modernisation du système de chauffage avec installation d'une chaufferie bois et d'une centrale double flux,
- ainsi que des travaux complémentaires de mise aux normes électriques et de peinture.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 417 530 € HT, financé par l'État (DETR et DSIL), la Région Bretagne et l'autofinancement communal.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant (€)	Recettes (Financiers)	Montant (€)
Démolition et gros œuvre	50 000,00 €	État – DETR	125 259,00 €
Menuiseries extérieures	58 400,00 €	État – DSIL	83 506,00 €
Doublages, cloisons, plafonds	72 600,00 €	Région Bretagne	66 529,00 €
Sols	21 350,00 €	Commune (autofinancement)	142 236,00 €
Ravalement – Peinture	17 680,00 €		
Électricité (CFO-CFA)	30 000,00 €		
Chauffage – Plomberie – Sanitaire	95 000,00 €		
Remplacement PAC et CTA	37 500,00 €		
Maîtrise d'œuvre	35 000,00 €		
TOTAL	417 530,00 € HT	TOTAL	417 530,00 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la circulaire préfectorale du 12 novembre 2025 relative à l'appel à projets DETR-DSIL 2026 ;

Vu le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

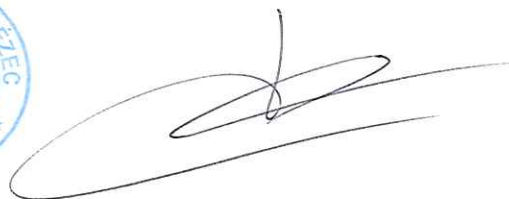
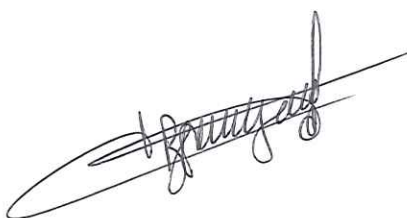
1. **Décide** de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – programmation 2026 – pour la rénovation énergétique de l'école Lefebvre.

2. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus.

3. **Autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention sur la plateforme démarches-simplifiées.fr, à signer tous documents relatifs à cette opération et à solliciter tout cofinancement complémentaire possible.

La Secrétaire de séance,
Madame Joëlle BEAUVERGER

Le Maire,
Gilles PAGNY,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.